

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 19 juin 2019

Le conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 13 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Kévin Branlé, Yvette Fontaneau, Christian Geardrix, Thierry Guillaume, Pierre Léger, Marie Mounier, Jean Rémond.

Absents : Alain Lacouture (pouvoir à Yvette Fontaneau), Hélène Joly, Steeve Joly, Joëlle Lemouzy, Romane Patenotre, Guillaume Périn, Christophe Trillaud.

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 20H06. Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès verbal de la réunion du 9 avril 2019
- Fixation du prix de la cantine pour l'année 2019 / 2020
- Décision modificative pour le budget n°1
- Délibération concernant le compte 657358 : Subventions de fonctionnement aux organismes publics (SIVOS. SDEG16)
- Délibération autorisant le paiement de l'hébergement des intervenants pour les Soirs Bleus ainsi que la famille DELABY
- Subventions aux Associations et Subventions exceptionnelles pour l'année 2019
- Changement de Statuts du SIVOS - Délibération
- Débat sur les orientations générales du Règlement Local Intercommunal de Grand Angoulême - Délibération
- Motion de Mme BONNEFOY, Sénatrice, concernant l'interdiction de circulation des poids-lourds sur la RN 10
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance

Marie Mounier est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la réunion du 9 avril 2019

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 9
------------	----------------	----------

Fixation du prix de la cantine pour l'année scolaire 2019/2020

Monsieur le maire propose de maintenir les prix de l'année 2018/2019 soit :

Repas 2,50€, repas occasionnel 3,00€, repas adultes 4,25 €. A noter que cette année nous n'avons eu aucun repas occasionnel

Le budget de la cantine étant équilibré, il n'y a pas lieu de modifier le tarif.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 9
------------	----------------	----------

Décision modificative pour le budget n°1

Il a été prévu sur le compte 2132 du budget d'investissement 10000 € pour la réalisation par des entreprises d'une partie des travaux du pôle technique. Il est proposé de sortir 5000 € de ce poste pour les affecter au compte 615228 du budget de fonctionnement, une partie des travaux pouvant ainsi être réalisée en régie.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 9
------------	----------------	----------

Délibération concernant le compte 657358 : Subventions de fonctionnement aux organismes publics (SIVOS. SDEG16)

Affectation :

- SIVOS pour 53418,12 €
- SDEG16 pour 2168,61 €

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 9
------------	----------------	----------

Délibération autorisant le paiement de l'hébergement des intervenants pour les Soirs Bleus ainsi que la famille DELABY

Les intervenants pour les Soirs Bleus ainsi que la famille Delaby pour l'inauguration de la plaque au Chatelars en Septembre seront hébergés à Vouzan dans le gîte de Mme Stivil qui ne facturera que le ménage (location offerte).

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 9
------------	----------------	----------

Subventions aux Associations et Subventions exceptionnelles pour l'année 2019

Les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles sont inscrites sur des lignes différentes du budget. Il convient de les distinguer.

Subventions de fonctionnement

Monsieur le Maire propose de donner 150 € pour les frais de fonctionnement des associations qui en ont fait la demande via le formulaire CERFA adéquat :

- Comité des fêtes
- Val'Echelle Danse
- AVHEC Eau Vive
- Vouz'en fêtes
- Les Pot'âgés
- Contes de Griotte
- Association des Parents d'Elèves APE

Christian Geardrix, président du Comité des fêtes, ainsi que Marie Mounier secrétaire des Pot'Agés ne participent pas au vote.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 7
------------	----------------	----------

Subventions exceptionnelles :

Val'Echelle Danse pour les animations : 400 €

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 9
------------	----------------	----------

Eau Vive : 900 € (Mai musical et journées de l'eau)

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 9
------------	----------------	----------

Les Pot'âgés : 400 € pour participer au financement de la sortie de fin d'année.

Marie Mounier, secrétaire de l'association ne participe pas au vote.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 8
------------	----------------	----------

Jean Rémond propose de verser une subvention à l'ADMR.

Changement de Statuts du SIVOS – Délibération

Marie Mounier détaille les modifications demandées lors de la dernière réunion du SIVOS. Les modifications portent sur l'article 2 petit (b) surveillance pause méridienne et fin de journée pendant l'attente de la navette, redevient compétence des communes.

Ces modifications permettent d'améliorer et simplifier la gestion du personnel du SIVOS.

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du SIVOS qui découlent de ces modifications.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 9
------------	----------------	----------

Débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal de Grand Angoulême – Délibération

Monsieur le Maire rappelle le contenu du RPLI et ses intentions.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 9
------------	----------------	----------

Motion de Mme BONNEFOY, Sénatrice, concernant l'interdiction de circulation des poids-lourds sur la RN 10

Monsieur le Maire présente le projet de Mme Bonnefoy d'interdire la circulation des poids lourds en transit sur la RN 10.

Contre : 0	Abstention : 2	Pour : 7
------------	----------------	----------

Questions diverses

PLU

Nous sommes dans la phase « consultation des PPA » qui sera suivie en septembre par l'enquête publique. Le vote devrait avoir lieu en décembre.

Point sur l'article paru dans la Charente Libre concernant les chemins

Un technicien du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées) va faire un diagnostic des chemins de la commune.

Monsieur le Maire propose de créer une commission des chemins ruraux qui pourrait réaliser un inventaire et proposer des actions.

City Stade

Dans le cadre du MAPA (Marché à Procédure Adaptée) pour le projet de City Stade, l'ouverture des plis se fera le 2 juillet 2019 à 14H00. 30 consultations, 17 retraits et 7 visites.

Marché des producteurs

La mauvaise utilisation des alimentations électriques a causé des problèmes sur les installations de certains commerçants. L'association Vouz'en fêtes demande à la commune de les indemniser.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H12.